

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RECOULES DE FUMAS - COMMUNE

Séance du jeudi 09 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS**

Délibération N° DE_2026_022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil), sous la présidence de Daniel BOUSSUGE.

Présents : Christophe SUDRE, Daniel BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Jacques BONNET, Christine MOULIN, Jean-François OSTY, Perrine CHOQUET

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Perrine CHOQUET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte unique financier 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	115 118,28	13 241,06	0,00	13 241,06	115 118,28
Opérations exercice	100 717,91	149 460,84	117 018,11	84 252,20	217 736,02	233 713,04
Total	100 717,91	264 579,12	130 259,17	84 252,20	230 977,08	348 931,32

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

048-214801243-DE_2026_022-DE

AGEDI

Résultat de clôture		163 861,21	46 006,97			117 854,24
Restes à réaliser	0,00	0,00	16 317,40	19 433,00	16 317,40	19 433,00
Total cumulé	0,00	163 861,21	62 324,37	19 433,00	16 317,40	137 287,24
Résultat définitif		163 861,21	42 891,37			120 969,84

Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le premier adjoint, M. Daniel BOUSSUGE vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Perrine CHOQUET

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme
M. le maire, Christophe SUDRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 15/04/2026



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.